

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 4 mai 2015 au lieu ordinaire des séances au centre administratif, au 111, 4^e Avenue, à 19 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte :

Daniel Leblanc
Françoise Cormier
André Picard
Jean Brousseau
Sylvie Frigon
Mario Lasalle

Est également présent, Pierre Rondeau directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree.

150-2015

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

R 151-2015

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 AVRIL 2015

Sur la proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 13 avril 2015 soit adopté.

ADOPTÉ

R 152-2015

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant aux listes lot 1 et lot 2 du 1^{er} mai 2015, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 94 391,50 \$ et payés, tel qu'autorisés par les articles 4 et 5 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

Sur proposition de Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois des lots 3 et 4 du 1^{er} mai 2015, d'une somme de 170 144,10 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

153-2015

ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directeur général a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 30 avril 2015.

154-2015

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES AUX MEMBRES DU CONSEIL

Le président d'assemblée permet une période de demandes verbales à la personne présente dans la salle.

155-2015

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2014

Le directeur général a déposé aux membres du Conseil municipal les états financiers déposés au conseil par Monsieur Guy Chartrand, C.A. de la firme Boisvert & Chartrand, s.e.n.c.r.l.

ADOPTÉ

R 156-2015

TOURNOI DE GOLF DES CHEVALIERS DE COLOMB 2015

Sur proposition de Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers de faire l'achat de quatre (4) billets au prix de 65 \$ chacun, pour le tournoi de golf des Chevaliers de Colomb qui se tiendra le 20 juin prochain et d'y déléguer les membres du Conseil ou les employés intéressés.

ADOPTÉ

R 157-2015

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER POUR 2015

Sur proposition de Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder une aide financière de 100 \$ à la Fondation québécoise du cancer dans le cadre de la campagne de financement régionale pour 2015.

ADOPTÉ

R 158-2015

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION R 147-2015

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la résolution R 147-2015 adopté le 13 avril 2015 pour spécifier l'achat de 2 billets au lieu d'un seul;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Françoise Cormier et unanimement résolu par les conseillers de modifier la résolution R 147-2015 pour autoriser l'achat de 2 billets pour la somme totale de 250\$.

ADOPTÉ

R 159-2015

DÎNER-BÉNÉFICE DU FESTIVAL DE LANAUDIÈRE

Sur proposition de Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers d'acheter un billet pour le dîner-bénéfice du Festival de Lanaudière qui se tiendra le mercredi 13 mai 2015 au Club de golf Montcalm.

ADOPTÉ

R 160-2015

DON D'UNE TABLE

Sur proposition de Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le don d'une grande table qui était entreposée dans le garage de la 12^e Rue avant sa démolition.

ADOPTÉ

R 161-2015

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DU PROGICIEL ULTIMA

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le renouvellement du contrat annuel d'hébergement du progiciel Ultima et du générateur de rapports Impres, le 13 juin 2015, pour la somme totale 2868,63\$ taxes incluses.

ADOPTÉ

R 162-2015

ACHAT DE BILLETS POUR 5 À 7 DU TÉLÉTHON ENFANT-SOLEIL

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'achat de billets pour le 5 à 7 du téléthon enfant-soleil et d'y déléguer les conseillers et fonctionnaires intéressés pour la somme totale de 1 320 \$.

ADOPTÉ

R 163-2015

ACHAT D'UN BILLET POUR LE SOUPER-BÉNÉFICE « MÉLINA, LA FORCE CACHÉE DE LOUIS CYR »

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'achat d'un billet pour le souper-bénéfice pour la Maison Louis-Cyr qui se tiendra le vendredi 29 mai à l'Auberge de la Montagne Coupée pour la somme totale de 150 \$.

ADOPTÉ

R 164-2015

CONTRIBUTION AU MANOIR DU BOISÉ CRABTREE

ATTENDU QUE la municipalité agit comme partenaire dans le dossier du Manoir du Boisé Crabtree;

ATTENDU QUE le conseil veut s'assurer de la pérennité du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Lasalle, et unanimement résolu par les conseillers, d'offrir une contribution au Manoir du Boisé afin de permettre le marquage des cases de stationnement réservées à l'usage du Manoir du Boisé Crabtree.

ADOPTÉ

R 165-2015

REPRISE DU LOT 4 737 547

ATTENDU QUE le conseil municipal adoptait le 13 avril 2015 la résolution R 128-2015 autorisant la vente du lot 4 737 547;

ATTENDU QUE l'offrant-acheteur du lot 4 737 547 semblait ne pas être informé qu'il y aurait une taxe à payer pour les infrastructures pour les douze prochaines années et voudrait décliner son intérêt ou faire réduire le montant de la vente;

ATTENDU QUE le conseil municipal entend démontrer sa bonne foi en annulant l'offre d'achat si l'offrant-acheteur le désire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers, d'aviser l'offrant acheteur du lot 4 737 547 que la municipalité pourra reprendre le terrain et lui rembourser le montant d'acompte s'il désire annuler la vente avant le 11 mai 2015.

ADOPTÉ

R 166-2015

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU SITE DE L'ANCIEN GARAGE MUNICIPAL SITUÉ AU 134, 12^E RUE

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de services professionnels de Solmatech inc. du 21 avril 2015, préparée par Benoit Varescon, M.Sc.A, pour une évaluation environnementale du site de l'ancien garage municipal de la 12e Rue , phases I et II pour la somme totale estimée à 7 500 \$, excluant les taxes.

ADOPTÉ

R 167-2015

OFFRE DE SERVICE POUR ÉLAGAGE DE 28 ÉRABLES

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter la soumission de Forestier ASL pour l'entretien de 28 érables le long de la 6^e Avenue en bordure des terrains de soccer, pour la somme totale de 1 520 \$, excluant les taxes.

ADOPTÉ

168-2015

AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT RELATIF AUX SYSTÈMES D'ALARME

Monsieur Jean Brousseau donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement modifiant le règlement 2015-264 relatif aux systèmes d'alarme afin de modifier la date d'entrée en vigueur pour le 1^{er} janvier 2016.

Cet Avis de Motion est donné en conformité avec l'article 445 du Code municipal et il y a dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement.

169-2015

AVIS DE CONVOCATION – SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Le directeur général distribue à tous les membres du conseil qui sont tous présents. L'avis de convocation pour la séance extraordinaire du jeudi 7 mai à 16 h 30.

R 170-2015

RENOUVELLEMENT D'ENTENTE POUR UN CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE EN CAS D'ÉVACUATION

ATTENDU QUE nous avons reçu une demande de madame Lina Hébert de la résidence Soleil au 1100 chemin Archambault afin de reconduire l'entente concernant l'utilisation du centre communautaire et culturel en cas d'évacuation d'urgence de la résidence;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler une telle entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers d'accepter que le Centre communautaire et culturel puisse être utilisé en cas d'évacuation d'urgence de la résidence Soleil.

ADOPTÉ

171-2015

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 99-042

Monsieur André Picard donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement modifiant le règlement de lotissement 99-042 afin de permettre l'agrandissement ou la modification des lots dérogatoires protégés par droits acquis.

Cet Avis de Motion est donné en conformité avec l'article 445 du Code municipal et il y a dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement.

R 172-2015

PROJET DE RÈGLEMENT 99-042-03 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 99-042

ATTENDU QUE depuis la rénovation cadastrale, certaines problématiques de lotissement sont survenues;

ATTENDU QUE certains propriétaires désirent agrandir leur propriété bénéficiant de droits acquis;

ATTENDU QUE l'agrandissement de ces lots ne peut respecter le règlement de lotissement en vigueur et que la délivrance d'un permis de lotissement n'est pas conforme;

ATTENDU QUE l'assiette d'un lot bénéficiant de droit acquis ne peut être modifiée à moins de devenir conforme au règlement de lotissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard, unanimement résolu que le projet de règlement 99-042-03 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement de lotissement numéro 99-042 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, ce qui suit;

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, l'article 7.2 qui suit est ajouté à la suite de l'article 7.1.4 du règlement de lotissement :

7.2 AGRANDISSEMENT OU MODIFICATION DES LOTS DÉROGATOIRES PROTÉGÉS PAR DROITS ACQUIS

Un lot dérogatoire protégé par droits acquis peut-être agrandis ou modifié aux conditions suivantes :

- Que l'agrandissement n'ait pas pour effet de rendre dérogatoire le lot à partir duquel l'agrandissement s'effectue;
- Que la superficie du lot ne soit jamais moindre que la superficie initiale ou que la norme de superficie prescrite;
- Que la modification de la forme du lot n'entraîne pas une diminution de la superficie totale du lot ou respecte la norme de superficie prescrite.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

R 173-2015

AIDE FINANCIÈRE POUR CAMP DE JOUR SPÉCIALISÉ (CAMP PAPILLON)

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu une demande d'aide financière pour un enfant avec un trouble envahissant du développement voulant participer au camp de jour spécialisé du Camp Papillon à St-Alphonse-Rodriguez;

ATTENDU QUE la municipalité de Crabtree ne peut pas fournir un accompagnateur durant les activités de camp de jour;

ATTENDU QUE la municipalité défraie en moyenne un montant équivalant à 385 \$ pour chaque enfant participant au camp de jour de Crabtree;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers, d'accorder une aide financière de 385 \$ pour les parents de notre municipalité qui envoie un jeune au camp de jour estival spécialisé du camp Papillon leurs enfants qui ne peuvent pas participer au camp de jour de Crabtree.

ADOPTÉ

R 174-2015

TRAVAUX À L'ARÉNA POUR PROBLÈME D'INFILTRATION

ATTENDU QUE des travaux de colmatage de fuite dans les murs du sous-sol à l'aréna devaient être effectués rapidement à la fermeture de l'aréna pour s'assurer que tout soit prêt pour le camp de jour;

ATTENDU QUE l'article 6 du règlement 2007-137 de délégation de dépenses permet au directeur général d'autoriser des travaux de moins de 5 000\$;

ATTENDU QUE des travaux évalués à 5 735, excluant les taxes ont débuté à l'aréna;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Françoise Cormier et unanimement résolu par les conseillers, d'entériner l'autorisation donnée par le directeur général concernant des travaux de colmatage dans les murs des chambres du sous-sol de l'aréna pour la somme estimée à 5 735 \$, excluant les taxes.

ADOPTÉ

R 175-2015

AUTORISATION AU CPE LA CABOTINE POUR LA JOURNÉE DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

ATTENDU QUE le 30 mai 2015 la municipalité de Crabtree en partenariat avec le Centre de la petite enfance (CPE) La Cabotine organise une course dans le cadre la journée nationale du sport et de l'activité physique;

ATTENDU QUE le CPE La Cabotine avec ses bénévoles prend en charge l'inscription et une bonne partie de l'organisation de la journée ;

ATTENDU QUE la municipalité et le CPE se sont entendus sur la tarification des frais d'inscriptions aux différentes catégories de course ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc et unanimentement résolu par les conseillers de permettre au CPE La Cabotine de conserver 100 % des revenus reliés aux frais d'inscription des participants pour la course.

ADOPTÉ

R 176-2015

DEMANDE DE MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MANOIR DU BOISÉ CRABTREE

ATTENDU QUE le conseil municipal veut s'assurer de la viabilité du projet du Manoir du Boisé de Crabtree;

ATTENDU QUE la municipalité a investi une somme de plus de 850 000 \$ dans le projet via un règlement d'emprunt;

ATTENDU QUE la municipalité veut augmenter sa représentativité au sein du conseil d'administration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Lasalle et unanimentement résolu par les conseillers de demander au conseil d'administration (CA) du Manoir du Boisé Crabtree d'augmenter le nombre d'administrateurs de sept (7) à neuf (9) et de réserver trois (3) postes pour les représentants nommés par le conseil municipal.

ADOPTÉ

R 177-2015

CONTRIBUTION AU PROJET « VIEILLIR EN DEMEURANT DANS SA COMMUNAUTÉ RURALE » / SUBVENTION DE LA CRÉ LANAUDIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ACTION RÉGIONAL POUR LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE LANAUDIÈRE (PARSIS)

ATTENDU l'aide financière de 44 600 \$ obtenue par la MRC de Joliette pour le projet « *Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale* » pour un plan d'action allant de mars 2013 à juin 2015;

ATTENDU les obligations de reddition de comptes et les exigences du bailleur de fonds demandant la confirmation de contribution de la municipalité à ce plan d'action;

ATTENDU la participation de la municipalité à la réalisation du plan d'action du projet au niveau du prêt de salles, la publication d'articles dans le bulletin municipal et la contribution en temps via le ou la responsable des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimentement résolu par les conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Crabtree confirme sa contribution d'un montant de 6 740 \$, pour le prêt de salles, la publication d'articles dans le bulletin municipal et la contribution en temps via le ou la responsable des loisirs;

DE transmettre copie conforme de la présente résolution à Gabrielle Coulombe à la MRC de Joliette.

ADOPTÉ

R 178-2015

AUTORISATION DE SIGNATURE D'ENTENTE AVEC LE CENTRE CULTUREL DE JOLIETTE

Sur proposition de Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le maire Denis Laporte et le directeur général de la municipalité de Crabtree, Pierre Rondeau, à signer le projet d'entente avec le Centre culturel pour la saison 2015.

ADOPTÉ

La séance est levée à 20 h 25.

Denis Laporte, maire
et président d'assemblée

Pierre Rondeau, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Denis Laporte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.